

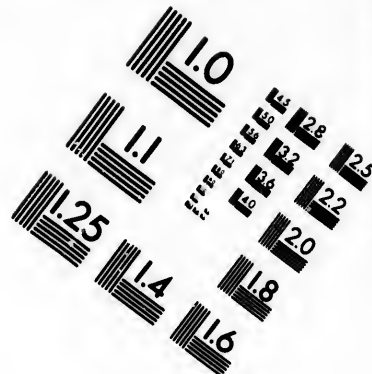
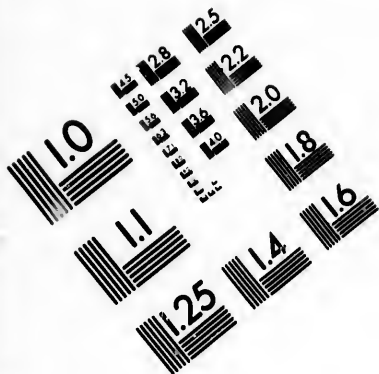
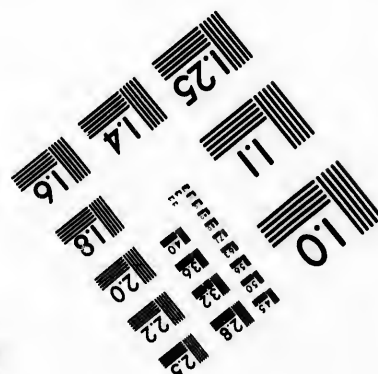
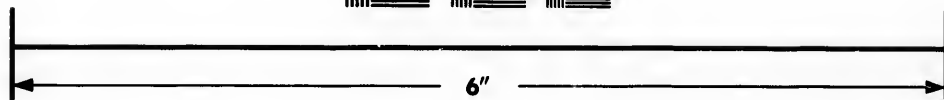
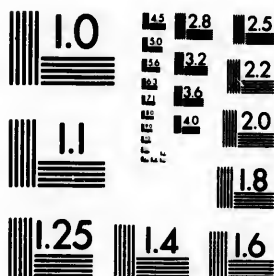


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☒	☐	☐	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

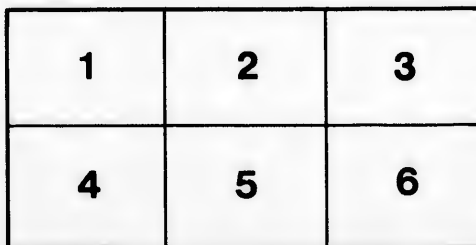
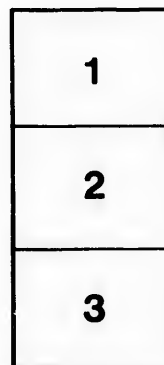
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



32X

A

R

A

6

17

Chez

ALMANACH

DE

QUEBEC,

POUR

l'AN NÉE

1787.

RES

AG

60

1787



~~AX~~
~~44~~
~~AX~~
RES

598626

A QUEBEC.

Chez GUILLAUME BROWN, sur la
Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1787.

ON compte depuis la Création du Monde jusqu'à la venue de JESUS CHRIST, 4000 ans.

Depuis le Déluge Universel jusqu'à présent, 4131.

Depuis la Naissance de N. S. JESUS CHRIST, 1787.

Depuis la correction du Calendrier Grégorien, 205 ans.

Et du Règne de GEORGE III. Roi de la Grande-Bretagne, &c. 27 ans.

Compost Ecclésiastique.

Nombre d'Or,	2.	Epacte,	11.
Cicle Solaire,	4.	Lettre Dominicale, G.	
Indiction,	5.	Let. du Martirologe, I.	

Fêtes Mobiles.

Septuagésime	le 4	Fevrier.
Cendres	le 21	Fevrier.
Pâques	le 8	Avril.
Rogations	le 14, 15 et 16	Mai.
Ascension	le 17	Mai.
Pentecôte	le 27	Mai.
Trinité	le 3	Juin.
Fête Dieu	le 7	Juin.
Avent	le 2	Decembre.

Les QUATRE TEMS.

Fev. 28.	Mars 2. 3.	Sept. 19. 21. 22.
May 30.	Juin 1. 2.	Dec. 19. 21. 22.

Les DOUZE SIGNES du ZODIAQUE.

- ♈ Le Belier, *Aries*.
 ♉ Le Taureau, *Taurus*.
 ♊ Les Gémeaux, *Gemini*.
 ♋ L'Ecrevisse, *Cancer*.
 ♌ Le Lion, *Leo*.
 ♍ La Vierge, *Virgo*.
 ♎ La Balance, *Libra*.
 ♏ Le Scorpion, *Scorpio*.
 ♐ Le Sagitaire, *Sagittarius*.
 ♑ Le Capricorne, *Capricornus*.
 ♒ Le Verseau, *Aquarius*.
 ♓ Les Poissons, *Pisces*.
-

Les SEPT PLANETES.

- | | |
|--------------|------------|
| ♄ Saturne. | ♀ Venus. |
| ♃ Jupiter. | ☿ Mercure. |
| ♂ Mars. | ☾ La Lune. |
| ☉ Le Soleil. | |
-

FIGURES des LUNAISONS.

- | | |
|---------------------|---------------------|
| ● Nouvelle Lune. | ☉ Pleine Lune. |
| ☾ Premier Quartier. | ☾ Dernier Quartier. |
-

Commencement des QUATRE SAISONS.

- Le Printems le 20 Mars à 11h. 33m. matin.
 L'Eté le 21 Juin à 9h. 19m. matin.
 L'Automne le 22 Septembre à 10h. 47m. matin.
 L'Hiver le 21 Dec. à 3h. 31m. soir.

ECLIPSES.

De sept ECIPSES qu'il y aura cette année, sçavoir : quatre de Soleil et trois de Lune, une seulement sera visible à *Quebec* : c'est celle de Lune du trois Janvier. Le commencement sera à 5h. 13m. du soir, l'immersion à 6h. 11m. le milieu à 7h. 1m. l'émerfion à 7h. 50m. et la fin à 8h. 48m.

ECLIPSES.

Of seven ECLIPSES which will happen this Year, viz. four of the Sun and three of the Moon, one only will be visible at Quebec, which will be of the Moon on the third of January: It will begin at 13 minutes after 5 o'clock at night, its immersion will be at 11 minutes after 6, its middle at 1 minute after 7, its emerfion at 50 minutes after 7, and will end at 48 minutes after 8.

Explication du CALENDRIER.

La premiere colonne contient les jours du mois; la seconde les Fêtes; et la troisieme le lever et coucher du Soleil: conséquemment la premiere ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du mois—Circoncision—le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant 5 heures.

N. B. Dans la colonne des Fêtes le mot Vigile ne designe que l'Office, et non le Jeune ou l'Abstinence.

II^o La lettre M précédée de deux points signifie qu'on fait mémoire de quelques Saints.

Jo
1
2
3
4
5
6
A
8
9
10
11
12
13
A
15
16
17
18
19
20
A
22
23
24
25
26
27
A
29
30
31

JANVIER a XXXI Jours.

- ☉ Le 3 à 6h. 9m. du soir.
 ☾ Le 11 à 2h. 10m. du matin.
 ● Le 19 à 5h. 47m. du matin.
 ☽ Le 26 à midi 12m.

Jo	F E T E S.	L O C
1	CIRCONCISION.	7 44 5
2	Octave Etienne. ..2M	7 44 5
3	Octave Jean. ..M	7 43 5
4	Octave Innocens.	7 42 5
5	De la Vigile. ..M	7 42 5
6	EPIPHANIE. Octave.	7 41 5
A 1.	..M	7 40 5
8		7 40 5
9		7 39 5
10		7 38 5
11	..M	7 37 5
12		7 36 5
13	Octave Epiphanie.	7 35 5
A 2.	NOM DE JESUS. ..2M	7 34 5
15	Paul Hermite. ..M	7 33 5
16	Marcel.	7 32 5
17	Antoine.	7 31 5
18	Chaire S. Pierre à Rome. ..2M. Fête de	7 30 5
19	Canut. ..M [la Reine.	7 29 5
20	Fabien, &c.	7 27 5
A 3.	Agnès. ..M	7 26 5
22	Vincent, &c.	7 25 5
23	Raimond. ..M	7 24 5
24	Timothée.	7 23 5
25	Conv. Paul. ..M	7 21 5
26	Policarpe.	7 20 5
27	Jean Chrysoft. Pr. Aug. Frédéric né.	7 19 5
A 4.	..M	7 17 5
29	François de Sales.	7 16 5
30	Martine. Roi Ch. mart.	7 14 5
31	Pierre Nolasco.	7 13 5

FEVRIER a XXVIII JOURS.

⊙ Le 2 à 7h. 21m. du matin.

☾ Le 9 à 10h. 43m. du soir.

● Le 17 à 8h. 34m. du soir.

☽ Le 24 à 8h. 6m. du soir.

Jo	F E T E S.	L O C
1	Ignace.	7 12 5
2	Purification.	7 10 5
3	Hylaïre. ..M	7 9 5
A	SEPTUAGESIME. Sol. Purification.	7 7 5
5	Agathe.	7 6 5
6	André Corfin. ..M	7 4 5
7	Romualde.	7 3 5
8	Jean de Matha.	7 1 5
9	Apolline.	7 0 5
10	Scholastique.	6 58 6
A	SEXAGESIME.	6 57 6
12		6 55 6
13		6 53 6
14	Valemtin.	6 52 6
15	Faustin, &c.	6 50 6
16		6 48 6
17	De la Ste. Vierge.	6 47 6
A	QUINQUAGESIME. ..M	6 45 6
19		6 44 6
20		6 42 6
21	Les CENDRES.	6 40 6
22	Chaire S. Pierre à Anth. ..2M	6 39 6
23	..M à la Messe. <i>Pr. Octavius né.</i>	6 37 6
24	Mathias. ..M <i>Pr. Adol. Fréd. né.</i>	6 36 6
A	I. Du CAREME.	6 34 6
26		6 32 6
27		6 30 6
28	4. Tems.	6 29 6

s.

MARS a XXXI JOURS.

☉ Le 3 à 9h. 5m. du soir.

☾ Le 11 à 8h. 13m. du soir.

● Le 19 à 10h. 15m. du matin.

☽ Le 26 à 1h. 5m. du matin.

L O C
7 12 5
7 10 5
7 9 5
7 7 5
7 6 5
7 4 5
7 3 5
7 1 5
7 0 5
6 58 6
6 57 6
6 55 6
6 53 6
6 52 6
6 50 6
6 48 6
6 47 6
6 45 6
6 44 6
6 42 6
6 40 6
6 39 6
6 37 6
6 36 6
6 34 6
6 32 6
6 30 6
6 29 6

Jo	F E T E S.	L O C
1	St. David.	6 25 6
2	4. Tems.	6 24 6
3	4. Tems.	6 22 6
A 2.	..M	6 20 6
5	Casimire. ..M	6 19 6
6		6 17 6
7	Thomas d'Aquin. ..2M	6 15 6
8	Jean de Dieu. ..M	6 13 6
9	Françoise. ..M	6 12 6
10	40 Martirs. ..M	6 10 6
A 3.		6 9 6
12	Grégoire. ..M	6 7 6
13		6 5 6
14		6 3 6
15		6 2 6
16		6 0 6
17	Patrice. ..M	5 58 7
A 4.	Sol. Joseph.	5 57 7
19	Joseph. ..M	5 55 7
20		5 54 7
21	Benoit. ..M	5 52 7
22		5 50 7
23		5 48 7
24		5 47 7
A	De la PASSION.	5 45 7
26	ANNONCIATION. ..M	5 43 7
27		5 42 7
28		5 40 7
29		5 38 7
30	N. D. de Pitié. ..M	5 37 7
31		5 35 7

AVRIL a XXX JOURS.

- ☉ Le 2 à 11h. 38m. du matin.
 ☾ Le 10 à 3h. 30m. du soir.
 ● Le 17 à 8h. 8m. du soir.
 ☽ Le 24 à 11h. 22m. du matin.

Jo	F E T E S.	L O C
A	DES RAMEAUX.	5 34 7
2		5 32 7
3		5 30 7
4		5 28 7
5	Jeudi Saint.	5 27 7
6	Vendredi Saint.	5 25 7
7	Samedi Saint.	5 24 7
A	PAQUES. Octave.	5 22 7
9		5 20 7
10		5 19 7
11		5 17 7
12		5 15 7
13		5 14 7
14	..M	5 12 7
A	QUASIMODO.	5 11 7
16	François de Paule.	5 9 7
17	Isidore. ..M	5 7 7
18	Vincent Ferrier.	5 6 7
19	Léon.	5 4 7
20	Herménégilde.	5 3 7
21	Anselme.	5 1 7
A	2.	5 0 7
23	George. <i>St. George.</i>	4 58 8
24	Soter, &c.	4 57 8
25	Marc. <i>Abstin. Process.</i> <i>P. Mary née.</i>	4 55 8
26	Clet et Marcellin.	4 54 8
27		4 52 8
28	De la Ste. Vierge. ..M	4 51 8
A	3. Ste. FAMILLE. ..M	4 49 8
30	Catherine de Sienne.	4 48 8

M A I a XXXI JOURS.

☉ Le 2 à 3h. om. matin.

☾ Le 10 à 7h. 16m. matin.

● Le 17 à 4h. 11m. matin.

☾ Le 23 à 8h. 16m. matin.

☉ Le 31 à 6h. 35m.

du soir.

L O C

5 34 7
5 32 7
5 30 7
5 28 7
5 27 7
5 25 7
5 24 7
5 22 7
5 20 7
5 19 7
5 17 7
5 15 7
5 14 7
5 12 7
5 11 7
5 9 7
5 7 7
5 6 7
5 4 7
5 3 7
5 1 7
5 0 7
4 58 8
4 57 8
4 55 8
4 54 8
4 52 8
4 51 8
4 49 8
4 48 8

Jo

F E T E S.

1 Philipe et Jacques.
2 Athanase.
3 Invent. Ste. Croix. ..M
4 Monique.
5 Pie V.
A 4. J. Porte Lat. Sol. Phil. ..M
7 Stanislas.
8 Apparit. Michel.
9 Gregoire Naz.
10 Antonin. ..M
11 Pierre Mart.
12 Nerée, &c.
A 5.
14 Rogations. ..M.
15 Rogations.
16 Rogations. Ubalde. ..M
17 ASCENSION. Octave.
18 Venant. ..M
19 Pierre Celestin. ..M *Reine Charlotte née.*
A ..M
21 Bernardin. ..M
22 *Princesse Elizabeth née.*
23
24 Octave. Ascension.
25 Gregoire VII. ..M
26 Jeune. De la Vigile. ..M à Laud.
A PENTECOTE. Octave.
28
29 *Roi Ch. II. rest.*
30 Jeune. 4 Tems. ..M
31 ..M

L O C

4 46 8
4 45 8
4 43 8
4 42 8
4 41 8
4 40 8
4 38 8
4 37 8
4 35 8
4 34 8
4 33 8
4 31 8
4 30 8
4 29 8
4 28 8
4 27 8
4 25 8
4 24 8
4 23 8
4 22 8
4 21 8
4 20 8
4 19 8
4 18 8
4 17 8
4 16 8
4 16 8
4 15 8
4 14 8
4 13 8
4 12 8

JUIN a XXX JOURS.

- ☾ Le 8 à 6h. 54m. du soir.
 ● Le 15 à 10h. 57m. du matin.
 ☽ Le 22 à 5h. 52m. du matin.
 ☉ Le 30 à 9h. 50m. du matin.

J	F	E	T	E	S.	L	O	C
1	Jeune.	4	Tems.			4	12	8
2	Jeune.	4	Tems.	..M		4	11	8
A	1.	TRINITE.	..M			4	10	8
4	Philippe de Nerie.		Roi	GEO. III. né.		4	10	8
5	Magdeleine de Pazzis.		Prince	Ernest Au-		4	9	8
6	Norbert.			[gustus né.		4	8	8
7	FETE-DIEU.	Octave.				4	8	8
8						4	7	8
9	..M					4	7	8
A	2.	..M		Prs. Amelie Sophie née.		4	7	8
11	Barnabé.	..M				4	6	8
12	Jean à Facundo.	..2M				4	6	8
13	Antoine.	..M				4	6	8
14	OCTAVE Fête Dieu.					4	5	8
15	Basile.	..M				4	5	8
16	Marguerite.					4	5	8
A	3.					4	5	8
18	Marc, &c.					4	5	8
19	Juillienne.	..M				4	5	8
20	Silvere.					4	5	8
21				Plus long jour.		4	5	8
22	Paulin.					4	5	8
23	Jeune.	De la Vigile.				4	5	8
A	4.	JEAN BAPTISTE, Octave.	..M			4	6	8
25						4	6	8
26	Jean et Paul.	..M				4	6	8
27						4	6	8
28	Jeune.	Léon.	..2M			4	6	8
29	PIERRE et PAUL.	Octave.				4	7	8
30	Commémor.	St. Paul.	..2M.			4	7	8

J	A	2	3	4	5	6	7	A	9	10	11	12	13	14	A	7	16	17	18	19	20	21	A	8	23	24	25	26	27	28	A	9	30	31
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	---	---	----	----	----	----	----	----	---	---	----	----	----	----	----	----	---	---	----	----

JUILLET a XXXI JOURS.

☾ Le 8 à 3h. 26m. du matin.

● Le 14 à 6h. 9m. du soir.

☾ Le 21 à 8h. 13m. du soir.

☉ Le 30 à 0h. 19m. du matin.

L O C			F E T E S.			L O C		
4	12	8	A	5.	Octave. Jean Baptiste. ..2M	4	8	8
4	11	8	2		Visitation. ..2M	4	8	8
4	10	8	3		<i>Cannicule commence.</i>	4	9	8
4	10	8	4			4	9	8
4	9	8	5			4	10	8
4	8	8	6		Octave. Apôtres.	4	10	8
4	8	8	7		De la Ste. Vierge.	4	11	8
4	7	8	A	6.	Dedicace. Octave. ..M	4	12	8
4	7	8	9		Elisabeth. ..M	4	13	8
4	7	8	10		VII Freres. ..M	4	13	8
4	6	8	11		..M	4	14	8
4	6	8	12		J. Gualbert. ..2M Anniv. Consec. Ev.	4	15	8
4	6	8	13		Anaclet. ..M	4	16	8
4	5	8	14		Bonaventure. ..M	4	17	8
4	5	8	A	7.	Octave. Dedicace. ..M	4	18	8
4	5	8	16		N. D. du Mont Carmel.	4	18	8
4	5	8	17		Alexis.	4	20	8
4	5	8	18		Henri. ..M	4	20	8
4	5	8	19		Vincent de Paul.	4	22	8
4	5	8	20		Marguerite.	4	23	8
4	5	8	21		De la Ste. Vierge. ..M	4	24	8
4	5	8	A	8.	Mar. Mag. Sol. Jacques. ..M	4	25	8
4	5	8	23		Apollinaire. ..M	4	26	8
4	6	8	24		De la Vigile. ..M	4	27	8
4	6	8	25		Jacques. ..M	4	28	8
4	6	8	26		Anne.	4	29	8
4	6	8	27		Pantaléon.	4	30	8
4	6	8	28		Nazaire, &c.	4	32	8
4	7	8	A	9.	Solem. Anne. ..M	4	33	8
4	7	8	30		Marthe. ..M	4	34	8
			31		Ignace.	4	36	8

(11)

Aoust a XXXI JOURS.

☾ Le 6 à 9h. 50m. du matin.

● Le 13 à 2h. 35m. du matin.

☾ Le 20 à 9h. 29m. du soir.

○ Le 28 à 1h. 25m. du soir.

Jo	F E T E S	L O C
1	Pierre aux Liens. ...2M	4 37 8
2	Etienne.	4 38 8
3	Invent. Etienne.	4 40 8
4	Dominique.	4 41 8
A 10.	N. D. des Neiges. ..M	4 42 8
6	Transfiguration. ..M	4 44 8
7	Cajetan. ..M	4 45 8
8	Cyriac, &c.	4 47 8
9	De la Vigile. ..M	4 48 8
10	Laurent. Octave.	4 49 8
11	Jeune. ..M <i>Canticule fin.</i>	4 51 8
A 11.	Claire. Sol. Laur. ...2M <i>P. de Galles</i>	4 52 8
13	..M <i>[né.]</i>	4 54 8
14	Jeune. Messe de la Vigile. ..2M	4 55 8
15	ASSOMPTION. Octave.	4 57 8
16	Hiacinthe. ...2M <i>Pr. Frédéric né.</i>	4 59 8
17	Octave. Laurent. ..M	5 0 7
18	..M	5 1 7
A 12.	Joachim. Sol. Barthel. ...2M	5 3 7
20	Bernard. ..M	5 5 7
21	<i>Pr. Wm. Henry né.</i>	5 6 7
22	Octave. Assomption. ..M	5 8 7
23	Philippe Beniti. ..M	5 9 7
24	Barthellemy.	5 11 7
25	Louis.	5 12 7
A 13.	Solem. Louïs. ..M	5 14 7
27		5 16 7
28	Augustin. ..M	5 17 7
29	Decol. Jean Baptiste. ..M	5 19 7
30	FETE DU SACERDOCE.	5 21 7
31	Raymond Nonnat.	5 22 7

SEPTEMBRE a XXX JOURS.

☾ Le 4 à 3h. 38m. du soir.

● Le 11 à oh. 26m. du soir.

☽ Le 19 à 7h. 22m. du matin.

☉ Le 27 à 1h. 34m. du matin.

L	O	C
4	37	8
4	38	8
4	40	8
4	41	8
4	42	8
4	44	8
4	45	8
4	47	8
4	48	8
4	49	8
n.	4	51
les	4	52
	4	54
	4	55
é.	4	57
	4	59
	5	0
	5	1
	5	3
	5	5
é.	5	6
	5	8
	5	9
	5	11
	5	12
	5	14
	5	16
	5	17
	5	19
	5	21
	5	22

J	F	E	T	E	S.	L	O	C
1	Rose de Lima. ..2M					5	24	7
A	14.	S. S. M. M. Flavien, &c.				5	25	7
3	Etienne.					5	27	7
4						5	28	7
5	Laurent Justinien.					5	30	7
6						5	32	7
7						5	33	7
8	Nativité. Octave. ..M					5	35	7
A	15. N. de Mar. Sol. Nativ. ..2M					5	37	7
10	Nicolas Tolentin. ..M					5	38	7
11	..M					5	40	7
12						5	42	7
13						5	43	7
14	Exaltation Ste. Croix. ..M					5	45	7
15	Octave Nativ. ..M					5	47	7
A	16. ..M					5	48	7
17	Stigmates François.					5	50	7
18	Thomas de Villeneuve.					5	52	7
19	Jeune. 4 Tems. Janv. &c. ..M					5	53	7
20	Eustache. ..M					5	55	7
21	Jeune. 4 Tems. Mathieu. ..M					5	57	7
22	Jeune. 4 Tems. Corn. &c. ..M GEO. III.					5	58	7
A	17. Sol. Mathieu. ..M [couronné.					6	0	6
24	N. D. de la Merci.					6	2	6
25	Lin.					6	3	6
26	Cyprien, &c.					6	5	6
27	Côme, &c.					6	7	6
28	Vincent.					6	8	6
29	Michel. <i>Princesse Charlotte née.</i>					6	10	6
A	18. Jérôme. Sol. Michel.					6	12	6

OCTOBRE a XXXI JOURS.

- ☾ Le 3 à 11h. 47m. du soir.
 ● Le 11 à 1h. 14m. du matin.
 ☽ Le 19 à 3h. 23m. du matin.
 ☉ Le 26 à 1h. 6m. du soir.

Jo	F E T E S.	L	O	C
1	Rémi.	6	13	6
2	Anges Gardiens.	6	15	6
3		6	17	6
4	François d'Assise.	6	18	6
5	Placide, &c.	6	20	6
6	Bruno.	6	22	6
A	19. Sol Rosaire. ..3M	6	23	6
8	Brigitte.	6	25	6
9	Denys, &c.	6	27	6
10	François de Borgia.	6	28	6
11		6	30	6
12		6	32	6
13	Edouard.	6	33	6
A	20.	6	35	6
15	Therese.	6	36	6
16	Callyste.	6	38	6
17	Hedwige.	6	40	6
18	Luc.	6	41	6
19	Pierre d'Alcantara.	6	43	6
20	De la Ste. Vierge.	6	44	6
A	21. N. D. de VICTOIRE. ..3M	6	46	6
22		6	48	6
23		6	49	6
24		6	51	6
25	Chrisante, &c.	6	52	6
26	Evariste.	6	54	6
27	Jeune. De la Vigile.	6	56	6
A	22. Simon et Jude. ..M	6	57	6
29		6	59	6
30		7	0	5
31	Jeune. De la Vigile.	7	2	5

Dark Sunday.

*Inau. GEO. III.
GEO. III. proclamé.*

(14)

NOVEMBRE a XXX JOURS.

☾ Le 2 à 5h. 36m. du matin.

● Le 9 à 5h. 7m. du soir.

☽ Le 17 à 10h. 24m. du soir.

○ Le 24 à 11h. 55m. du soir.

L	O	C
6	13	6
6	15	6
6	17	6
6	18	6
6	20	6
6	22	6
6	23	6
6	25	6
6	27	6
6	28	6
6	30	6
6	32	6
6	33	6
6	35	6
6	36	6
6	38	6
6	40	6
6	41	6
6	43	6
6	44	6
6	46	6
6	48	6
6	49	6
6	51	6
6	52	6
6	54	6
6	56	6
6	57	6
6	59	6
7	0	5
7	2	5

Jo	F	E	T	E	S.	L	O	C
1	TOUSSAINT.	O	ctave.			7	3	5
2	Trépassés.			Prince Edward né.		7	5	5
3				Princesse Sophie née.		7	6	5
A 23.	Charles.	..3M				7	8	5
5						7	9	5
6						7	11	5
7				Duc de Cumberland né.		7	12	5
8	O	ctave Toussaint.	..M	Ps. A. Soph. née.		7	13	5
9	Dedic. Basil. Sauv.	..M				7	15	5
10	André Avellin.	..M				7	16	5
A 24.	Martin.	..2M				7	17	5
12	Martin.					7	19	5
13	Didace.					7	20	5
14						7	21	5
15	Gertrude.					7	22	5
16						7	24	5
17	Grégoire Taumath.					7	25	5
A 25.	Dedic. Basil. Pierre.	..M				7	26	5
19	Elisabeth.	..M				7	27	5
20	Felix de Valois.					7	28	5
21	Présentation.					7	30	5
22	Cecile.					7	30	5
23	Clement.	..M				7	32	5
24	Jeune. Jean de la Croix.	..M	D. Glo. né.			7	33	5
A 26.	Catherine. Sol. André.	..M				7	34	5
26	Pierre.					7	35	5
27						7	36	5
28						7	36	5
29	De la Vigile.	..M				7	37	5
30	André.					7	38	5

DECEMBRE a XXXI JOURS.

(Le 1 à 3h. 36m. du soir.

⊙ Le 9 à 11h. 33m. du matin.

) Le 17 à 3. 10m. du soir.

⊙ Le 24. à 10h. 32m. du matin.

(Le 31 à 4h. 19m.
du matin.

Jo	F E T E S.	L O C
1	De la Ste. Vierge.	7 39 5
A	1. de l'Avent. Sol. François. ..M	7 40 5
3	François Xavier. ..M	7 40 5
4	Pierre Chrisologue. ..2M	7 41 5
5	Bibiana. ..2M	7 42 5
6	Nicolas. ..M	7 42 5
7	Ambroise. ..M	7 43 5
8	CONCEPTION. ..M	7 43 5
A	2. ..M	7 44 5
10	..2M	7 44 5
11	Damasc. ..2M	7 45 5
12	..M	7 45 5
13	Luce. ..2M	7 45 5
14	..M	7 46 5
15	Octave. Conception. ..M	7 46 5
A	3. ..M	7 46 5
17	Eusebe. ..M	7 46 5
18		7 46 5
19	Jeune. 4. Tems.	7 46 5
20	Messe de la Vigile.	7 46 5
21	Jeune. 4 Tems. Thomas. ..M	7 46 5
22	Jeune. 4 Tems.	7 46 5
A	4. Solem. Thomas.	7 46 5
24	Jeune. De la Vigile.	7 46 5
25	NOËL. Octave.	7 46 5
26	ETIENNE. Octave. ..M	7 46 5
27	JEAN. Octave. ..2M	7 46 5
28	Innocens. Octave. ..3M	7 45 5
29	Thomas. ..4M	7 45 5
A	..4M	7 45 5
31	Silvestre. ..4M	7 44 5

Nouvelle Lune.

R
chaq
lonne
jusqu
depu
dans
Haut

Ex
Janv
le pre
à 5 h

à 4h. 19m.
matin.

TABLE des Marées pour le Havre de QUEBEC.

	Age de la Lune.		Age de la Lune.	
	b.	m.	b.	m.
Nouvelle Lune.	0	6 45	15	0
	1	7 33	16	
	2	8 21	17	
	3	9 9	18	
	4	9 57	19	
	5	10 45	20	
	6	11 33	21	
	7	12 21	22	
	8	1 9	23	
	9	1 57	24	
	10	2 45	25	
	11	3 33	26	
	12	4 21	27	
	13	5 9	28	
	14	5 57	29	

Pleine Lune.

Cette table indique le tems où il paroît que la marée est haute à terre, c'est à quoi tous les navigateurs devoient faire attention lorsqu'ils transfèrent leurs vaisseaux d'un lieu à un autre; mais le flux continue trois quarts d'heure de plus dans le chenal.

REGLE. Ayant trouvé l'âge de la Lune à la tête de chaque mois sur le Calendrier, cherchez dans la colonne de cette table à gauche le jour depuis la nouvelle jusqu'à la pleine Lune, et dans la colonne à droit le jour depuis la pleine jusqu'à la nouvelle Lune, et vis-à-vis dans la colonne du milieu vous trouverez le tems de la Haute Marée à terre.

EXEMPLE. La Lune étant dans son plein le 3 de Janvier 1787, elle sera conséquemment âgée de 13 jours le premier jour de l'an, de sorte que la marée sera haute à 5 heures 9 minutes.

OFFICIERS CIVILS *de la Province* *de QUEBEC.*

Son Excellence le Très Honorable GUY LORD DORCHESTER, Capitaine General et Gouverneur en Chef.

L'Honorable HENRY HOPE, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de la Province.

HECTOR THEOPHILE CRAMAHE, Ecuier, Lieutenant-Gouverneur du Détroit.

NICOLAS COX, Ecuier, Lieut.-gouv. de Gaspée.

PATRICE SINCLAIR, Lt.-gouv. de Michilimackina.

Membres du CONSEIL LEGISLATIF.

LES HONORABLES

Henri Hope, Lieut. gouv.	Henri Caldwell,	} Ecuiers.
William Smith, J. C.	Guillaume Grant,	
Hugues Finlay,	Paul Rock St. Ours,	
Thomas Dunn, J. P. C.	François Baby,	
François Levesque,	Joseph de Longueuil,	
Edouard Harrison,	Samuel Holland,	
Jean Collins,	George Davison,	
Adam Mabane, J. P. C.	Sir John Johnson, Bt.	
J. G. C. Delery,	Charles Lanaudiere,	
George Pownall,	R. A. Boucherville,	
Picotté de Bellestre,	Le Conte Dupré,	
Jean Fraser, J. P. C.		

Jenkin Williams, Ecuier, *Greffier.*

F. J. Cugnet, Ecuier, *S. F. et Traducteur.*

Mr. Pierre Mills, *Portier.* — Brasseur, *Messager.*

COMMISSAIRES

COMMISSAIRES DE LA PAIX.

Les Honorables Membres du Conseil Législatif sont
Commissaires dans la Province.

DISTRICT DE QUEBEC.

Nicolas Cox,
G. E. Taschereau,
Jenkin Williams,
François Dambourges,
Le Comte Dupré,
Pierre Panet,
Thomas Scott,
Charles Lanaudière,
Pierre Stuart,
Edouard Jessup,
Jean Nairne,
Malcolm Fraser,

Nicolas Boisseau,
George Lawe,
Felix O'Hara,
Jean Coffin,
Jean Renaud,
Nathaniel Taylor,
Thomas Aylwin,
Guillaume Lindsay,
Juch. Duchesnay,
J. B. Couillard,
Alexandre Frazer,

Ecuier.

Commission d'Association pour le District susdit.

George Longmore, Ecuier, à Gaspé.
Pierre Marcoux, Ecuier, au Cap Chat.
Donald M'Kinnon, Ecuier, à Matane.

DISTRICT DE MONTREAL.

Neveu Sevestre,
St. George Dupré,
Jacques M'Gill,
Pierre Guy,
Jacques Finlay,
J. S. Goddard,
Pierre Mezière,
Pierre Foretier,
Hertel de Rouville,
Chev. de Niverville,
Jean Campbell,
Edouard Southouse,
Alexandre Fraser,
Jacques Lemoine,
B. Frobisher,
J. M. Tonnancour,

Pierre Vanalstine,
Thomas Williams,
Etienne De Lancey,
Jean Barnes,
Neil M'Lean,
Justus Sherwood,
M. de Lotbinière,
E. G. Gray,
P. de Rochebiave,
S. Anderson,
Ebenezer Jessup,
Pierre Gueroute,
Jacques Clarke,
Michel Grays,
Jephtha Hawley,
Jephtha Perrot,

Ecuier.

Jacques Rogers,

Jacques Rogers,	Jacques Wright,	} Ecuier
T. Gummerfal,	L. Bellefeuille,	
W. R. Crawford,	Henri Rutter,	

Commission d'Association pour le District susdit, Niagara, Détroit, &c.

R. A. de Boucherville,	Guillaume Ancram,	} Ecuier
Etienne Deschambault,	Duperon Baby,	
Labrière Montaville,	Alexandre Grant,	
Ephraim Jones,	Guillaume M ^c Comb,	
Joseph White,	Alexander M ^c Gee,	
Pierre Drummond,	Peter Tenbrook,	
Guillaume Fraser,	Duncan Murray,	
Allen M ^c Donald,	Jean Birch,	
Guillaume Falkner,	Reverend J. Doty,	

George Pownall, Ecuier, *Secrétaire et Greffier.*
 Henri Motz, Ecuier, *Secrétaire du Gouverneur en Chef.*
 Le Chevalier T. Mills, *Receveur-général.*
 Guillaume Grant, Ecuier, *Député R. G.*
 Henri Caldwell, Ecuier, *faisant fonctions du R. G.*
 Samuel Holland, Ecuier, *Arpenteur-général.*
 Jean Collins, Ecuier, *Député.*
 J. Williams, Ecuier, *Sol. et Insp. des Domaines du Roi.*
 T. Faunce, Ecuier, *Officier de Marine.*
 Geo. Smyth, *Officier de Marine à St. Jean.*
 Mr. Valentine, *Officier de Marine à Oswego.*
 J. Frost, *Capitaine du Port à Québec.*
 R. Cumberland, Ecuier, *Agent Provincial.*
 R. A. Boucherville, Ecuier, *Grand Voyer de Montréal.*
 M. Bellefeuille, *Voyer des Trois Rivières.*
 Jean Renaud, *Grand Voyer de Québec.*
 C. Carleton, Ecuier, *Inspecteur des Forêts.*
 Lieut. Col. Campbell, *Surintendant des Sauvages.*
 Jean Coffin, *Inspecteur de Police à Québec.*
 St. Geo. Dupré, Ecuier, *Insp. de Police à Montréal.*
 J. Duval, *Inspecteur des Marchés à Québec.*
 J. Thomson, *Insp. des Cheminées et de Police à Montréal.*
 Melvin & Wills, *Encanteurs à Québec.*

Le
J
d
te
Jaco

L'H
J. M
J. V
Wm
Dav

Davi
Mr.

Les H.
D. L

Les H.
D. L
Ja. S
Davi
Davi
Mr. J

COUR D'APPELS.

Le Gouverneur, Lieutenant-gouverneur, ou le
Juge en Chef, avec cinq ou plus des Membres
du Conseil (les Juges qui auparavant ont en-
tendu et décidé la cause exceptés) } Juges.
Jacques Shepherd, Ecuier, Greffier.

COUR SUPREME.

L'Honorable William Smith, Ecuier, Juge en Chef.
J. Monk, Ecuier, Avocat-général.
J. Williams, Ecuier, Solliciteur-général.
Wm. Pollock, Ecuier, Clerc de la Couronne.
David Lynd, Ecuier, Député.

COUR DE VICE-AMIRALTE.

Juge.
David Lynd, Ecuier, Greffier.
Mr. Lauchlin Smith, Maréchal.

DISTRICT DE QUEBEC.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { A. Mabane,
T. Dunn, } Ecuiers, Juges.
P. Panet,
D. Lynd & P. L. Panet, Ecuiers, Greffiers.

COUR des PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H. { A. Mabane,
T. Dunn, } Ecuiers, Juges.
P. Panet,
D. Lynd & P. L. Panet, Ecuiers, Greffiers.
Ja. Shepherd, Ecuier, Sheriff.
David Lynd, Ecuier, Coroner.
David Lynd, Ecuier, Greffier de la Paix.
Mr. J. Brown, Crieur.

DISTRICT DE MONTREAL.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { J. Fraser,
E. Southouse, } Ecuiers, Juges.
H. de Rouville,

COUR des PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H. { J. Fraser,
E. Southouse, } Ecuiers, Juges.
H. de Rouville,
J. Burke & ——— Lepaillieur, Ecuiers, Greffiers.
Edouard Guillaume Gray, Ecuier, Sberiff.
Jean Burke, Ecuier, Coroner.
Jean Burke, { Ecuiers, Greffiers de la Paix.
—— Lepaillieur,

Louis Maillet, Ecuier, { Faisant fonction de Juge de la
Cour des Prerogatives aux
Trois-Rivieres.
J. B. Badeau, Greffier d'icelle.

Séances des Cours de Justice dans la province de
QUEBEC.

COUR D'APPELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à siéger chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

COUR du BANC du ROI.

Dans la ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois de Mai, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la ville de Montréal, le premier Lundi de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

Deux Cours de Plaidoiers-communs, l'une pour le District de Québec, l'autre pour celui de Montréal,

Siègent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites villes respectivement, pour la décision des causes dont la valeur en litige excède dix livres sterling; et un autre jour chaque semaine pour la décision des causes dont la valeur en litige est de dix livres sterling ou au-dessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année, à l'exception de 3 semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et 15 jours à Noël et à Pâques; à l'exception aussi des vacances fixées par les Juges pour faire leurs tournées deux fois par an dans leurs districts respectifs.

Cours de Séances Générales de Quartier de la Paix, à Québec et à Montréal,

Se tiennent les seconds Mardis des mois de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les ans.

O F F I C I E R S DE LA DOUANE Dans la PROVINCE de QUEBEC.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.

THOMAS SCOTT, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Lauchlin Smith, } Visiteurs.

Mr. Peter Mills, }

James Todd, } Commis.

William Carey, }

Mr. Jean Gerbrand Beek, Inspecteur à Montréal.

Mr. William Hall, Visiteur à ditto.

Felix O'Hara, Ecuier, Officier Preventif à Gaspé.

H. Maxwell, Ecuier, Ditto, à la Baye des Chaleurs.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA POSTE.

HUGUES FINLAY, Ecuier, Directeur-général
de la Poste pour la Province de Québec.
Mr. E. Edwards, Député à Montréal.
Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres.
Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

TAXE DES PRIX à payer, et distances de POSTE en POSTE entre Québec et Montréal.

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.	Lieuens.	TAXE			
		d'Etè.		d'Hiver.	
		s.	d.	s.	d.
De Québec chez Garenne au Cap Rouge, - - -	3	7	6		
De Garenne chez Gingras à Saint Augustin, - - -	3½	3	6		
De Gingras chez Grenier à la Pointe aux Trembles, - - -	1½	1	6		
De Grenier chez Dubuës à ditto, - - -	2	2	0		
De Dubuës à la Riviere de Jacques Cartier, - - -	2½	2	6		
De Dubuës chez Godin, en-dé-ça de la riviere, - - -	2			2	0
De Godin chez Marcot au Cap Santé, - - -	2½			2	6
De Pichay à l'Ouest de Jacques Cartier, chez Marcot, - - -	2	2	0		
De Marcot chez (a) Belisle à Deschambault, - - -	3	3	0		
De Belisle chez Rolet aux Grondines	2½	2	6		

(a) C'est une très bonne maison, on y trouve d'excellens lits.

Par les Réglemens de Police, tous ceux qui louent des chevaux et voitures à Québec, doivent se conformer à l'Ordonnance concernant la Poste.

DE LA

eur-général

res.

stances de
Montréal.

TAXE		
Eté.	d'Hi- ver.	
d.	s.	d.
6		
6		
6		
0		
6		
	2	0
	2	6
0		
0		
6		

Noms des MAITRES de POSTE et des endroits de Relais.	Lieux.	TAXE			
		d'Eté.		d'Hi- ver.	
		s.	d.	s.	d.
De Rolet chez (b) Boifvert bout de l'Ouest des Grondines, -	2	2	0		
De Boifvert à la Riviere de Sainte Anne, - - -	2	2	0	2	3
De Joseph Goin, Maitre de Poste à Ste. Anne, - -	2				
N. B. Une très bonne maison, bons lits, et des gens obligeans. Il mene seulement en descendant chez Boifvert.	2				
De (c) Perin du côté de l'Ouest de la Riviere de Ste. Anne, chez Guillette (d) à Batiscan,	2	2	0	2	3
De Goin au côté de l'Ouest de la Riviere de Batiscan chez Brunel,	2	2	0		
De Brunel à Champlain chez Grandmonde, - - -	2½	2	6		
De Grandmonde chez (e) Rocheleau au Cap la Madeleine, - -	2	2	0		
De Rocheleau chez La Graye, aux Trois Rivières, - -	2½	2	6		
La plupart des voyageurs préfèrent d'aller ce relais par eau, la taxe pour une ou deux personnes est 2/6.					

(b) Boifvert traverse la riviere Ste. Anne en hiver, et mene jusques chez Perin. En descendant de Montréal le relais se prend chez Joseph Goin à Ste. Anne, où l'on peut avoir le meilleur thé et caffè pour déjeuner.

(c) Perin traverse la riviere de Batiscan sur la glace en hiver, et s'arrête chez Goin.

(d) Une bonne Maison.

(e) La maison de Rocheleau, au Cap, est une des meilleures qu'on trouve sur toute cette route, et un très bon endroit pour y arrêter.

excellens lits.

qui louent des
conformer à

Noms des MAITRES de POSTE
et des endroits de relais.

	Lignes.	TAXE			
		d'Été.		d'Hiver.	
		s.	d.	s.	d.
De La Grave chez Panneton à la					
Pointe du Lac, - - -	3	4	0		
De Panneton chez Le Sieur à Ma-					
chiche, - - -	3	3	0		
De Le Sieur chez Forbes à la Ri-					
viere du Loup, - - -	3	3	0		
De Forbes chez (f) Belaire à Mas-					
kinongé, - - -	2	2	0		
De Belaire chez Le Sieur à Neu-					
yorké, - - -	3 $\frac{1}{4}$	3	3		
De Le Sieur chez Généreux à Ber-					
thier, - - -	4	4	0		
De Généreux chez (g) Lafontaine					
à Dautray, - - -	2 $\frac{1}{2}$	2	6		
De Lafontaine chez Robillard à La					
Valtrie, - - -	3 $\frac{1}{2}$	3	6		
De Robillard chez (h) Larche à St.					
Sulpice, - - -	2 $\frac{1}{2}$	2	6		
De Larche chez Deschamps à Re-					
pentigny, - - -	2	2	0	2	6
De Debreuil bout de l'Isle de Mon-					
tréal, chez (i) Maurice à la					
Pointe aux Trembles, - -	2 $\frac{1}{2}$	2	6		
De Poitras à Montréal, - -	3	5	0		

(f) Une bonne maison et de bons lits.

(g) Un très bon endroit pour coucher.

(h) Larche traverse la rivière en biver chez Dubreuil, au bout de l'Isle de Montréal, et on lui paie 2/6.

(i) En considération des mauvais chemins entre la maison de Poitras et Montréal, personne ne refuse de lui payer 5s.

* * Le Courier part de Québec et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems le permet.

Les TRAVERSES se paie sepäremment des
POSTES.

TAXE		
Eté.	d'Hi- ver.	
d.	s.	d.
0		
0		
0		
0		
0		
3		
0		
6		
6		
6		
0	2	6
6		
0		

PASSAGE..	Une Caleche.	ditto à deux Chevaux.	Cheval et Cavalier.
De Jacques Cartier,	18 sols.	24 sols.	9 sols.
De Ste. Anne,	15	20	8
De Batiscan, -	15	20	8
De Champlain,	6	9	8
Des Chenaux, -	18	24	9
De Repentigny au bout de l'île de Montreal, -	60	60	40

MAISONS de POSTE depuis Montréal jusqu'à St. Jean,
et de-là à Sorel, établies en Juillet 1780.

PAROISSES..	Maitres de Poste.	lieues	prix.
Traverse de Mont- réal dans un Ba- teau au côté oppo- sé, et marche de- là à *Longueuil,	Bouthellier,	$\frac{1}{3}$	—
Chambly, - - -	—	$4\frac{1}{2}$	4 6
St. Jean, - - -	Richard Gill,	4	4 0
De Chambly à Belœil,	Capt. Foisy,	4	4 0
St. Charles, - - -	Tetreau,	2	2 0
Un mile pour aller au passage, - - -	—	—	—
Traverie, - - -	J. B. Tetreau,	$\frac{1}{3}$	—
St. Denis, - - -	L. Gadbois,	3	3
St. Ours, - - -	P. Lanchevin,	3	3
Sorel, - - -	Lanchevin,	3	3

bcx Dubreuil,
f6.
entre la maison
e lui paier 5s.
Montréal tous
s midi, et ar-
s et Samedis,

* Comme le chemin est extrêmement mauvais entre Lon-
gueuil et Chambly, et que ce relais est très long; il est
rare que le même cheval puisse tirer une caleche tout ce che-
min; c'est pourquoi qn'il est presque toujours nécessaire
d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix est de 6s9.

*Noms des Paroisses, Maitres de Poste, et distance en
Lieues de QUEBEC aux TROIS PISTOLES.*

<i>PAROISSES.</i>	<i>Maitres de Poste.</i>	<i>Lieues.</i>
Pointe Levi, - -	Bte. Begin menera à -	-
Beaumont, - -	Capitaine Roi, -	3
St. Michel, - -	Joseph D. Poliquin, -	2 $\frac{1}{2}$
St. Vallier, - -	Antoine Fortin, -	2
Berthier, - -	Joseph Blai, -	3 $\frac{1}{2}$
St. Thomas, - -	Jean Bapt. Dupuis, -	2
Cape St. Ignace, -	Joseph Fournier, -	3
Lislette, - -	Emanuel Desprès, -	3
St. Jean, - -	François Duval, -	3
St. Roc, - -	Pierre Senechal, -	3
Ste. Anne, - -	Raphael Martin, -	2 $\frac{1}{2}$
Rivière Ouelle, -	Charles Dauteuil, -	3 $\frac{1}{2}$
Haut Kamouraska,	Antoine Le Bel, -	2
Bas Kamouraska,	Alexis Desjardins, -	3 $\frac{1}{2}$
Rivière du Cap, -	Augustin Duplessis, -	2
Entrée du Portage au Lac Timiscouata, -	-	2
De-là à la Rivière du Loup -	-	1
De-là chez Duplessis à Kakouna, -	-	3
De-là chez Paul Dion à l'Isle Verte, -	-	3
De-là chez J. B. Rioux aux Trois Pistoles, -	-	5
		52 $\frac{1}{2}$

*N. B. Les trois dernieres Postes se font à cheval ou
en canot.*

*Distance de Québec à Saint Jean en Nouveau Brun-
swick, et de-là à Halifax en la Nouvelle Ecosse.*

	<i>Miles.</i>
De Quebec au Portage à la Riviere des Caps,	121 $\frac{1}{2}$
De-là au Lac Timiskouata, -	36
De-là à l'établissement à Madawaska, -	45
De-là à Ste. Anne, -	234
De-là à St. Jean (capitale de N. Brunswick)	90
Et de-là à Halifa, -	189 $\frac{1}{2}$

Total 716

ABSTRAITS de l'ORDONNANCE concernant la POSTE.

distance en
LIEUES.

Lieues.

-	3
-	2½
-	2
-	3½
-	2
-	3
-	3
-	3
-	2½
-	3½
-	2
-	3½
-	2
-	2
-	1
-	3
-	3
s, -	5
	52½

à cheval ou

veau Brunf-
Ecoffe.

Miles.

s, -	121½
-	36
-	45
-	234
-	90
-	189½
Total	716

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils detiennent un voyageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne menent pas à raison de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de dix shellins pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera payée à raison d'un shellin par lieue—lorsqu'il y aura deux chevaux un shellin et demi.

Ceux qui voyageront avec leurs propres voitures paieront 1½ par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste, et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une personne qui voyagera seule pourra porter 100lb. pesant de bagage—Deux personnes dans la même voiture pourront avoir 35lb. pesant de bagage chacune.

Une charette ou traine prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera payé à raison de 9d. par lieue, et portera, s'il est requis, 600lb. pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour quelqu'autre personne accompagnant une caleche, sera payé à raison de six pennies par lieue.

Nul Maitre de Poste ne menera, sous quelque prétexte que ce soit, au-de-là des limites qui lui sont assignées, sous peine d'un chelin par chaque lieue qu'il passera la prochaine Maison de Poste, excepté quand on n'y pourra point trouver de voiture, auquel cas il est requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas dettenir les voyageurs: ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il est nécessaire, sous peine de dix shellins.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de plusieurs témoins dignes de foi.

Il est ordonné que chaque Maitre de Poste ait l'Ordonnance qui fait les réglemens de la Poste, affichée dans sa maison, pour l'inspection du public, avec l'avertissement suivant, publié par ordre de son Excellence le Général et signé par le Directeur-Général de la Poste pour cette province, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maitres de Poste en cette province, conséquemment si un Maitre de Poste maltraitoit un voyageur en quelque maniere, il faudroit en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquent soit traité suivant qu'il le merite, afin d'éviter semblables fautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

LES Maitres de Poste sont par le présent strictement requis de faire leur devoir avec promptitude et bonne volonté, conformément à l'Ordonnance du 9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque mauvais traitement des voyageurs, qu'ils en fassent sans aucun délai leur déclaration, en spécifiant les noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir satisfaction.

Chaque Maitre de Poste est de plus requis d'apposer dans quelque endroit visible de sa maison l'Ordonnance sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent avertissement.

Par Ordre de Son Excellence,

HUGH FINLAY, D. P. G.

Du BUREAU de la POSTE,

le 10 Decembre, 1783.

LES Messieurs qui voyagent fréquemment entre Québec et Montréal, savent que la Poste est un

établissement des plus utiles et des plus commodes ; sans elle il y auroit beaucoup de delais et d'imposition sur le chemin : il n'y auroit pas moyen d'avancer dans certains tems et certaines saisons, sçavoir, dans les tems des labours, des sémences et des récoltes, et en toutes saisons lorsque le tems est mauvais, les nuits noires et les chemins bourbeux.

Les Maitres de Poste se sont plaints depuis longtems d'une pratique injurieuse qui s'est insinuée et qui augmente journellement :

Dans les saisons que les habitans n'ont que peu à faire, quelques Messieurs, pour épargner deux ou peut-être quatre sols par lieue, ou pour se dispenser de la peine de changer de voiture, engagent des habitans à les mener quatre, six, ou huit lieues de suite, en passant les Postes. Les Maitres de Poste observent, qu'ils sont obligés de garder un certain nombre de chevaux, et de se garnir de voitures convenables ; mais que leurs chevaux restent à rien faire dans leurs écuries à gros fraix, tandis qu'on permet aux habitans de leur ôter le pain de la bouche, lorsque les tems sont beaux et le chemin bons ; mais quand ils sont périlleux et qu'on ne peut mener qu'avec difficulté, il faut alors que les Postes marchent : personne ne passe les maisons de Postes en ces tems.—Ils observent, et cela avec justice, qu'ils doivent avoir le bon avec le mauvais, et ils disent qu'à moins que cette façon d'agir, qu'on ne peut se dispenser de blamer, ne soit découragée, les Postes tomberont à terre, et tous ceux qui voyageront seront sous le pouvoir des habitans, qui extorqueront ce qu'il leur plaira, et qui ne meneront que quand ils voudront.

Un peu d'attention à ce sujet, disposera ceux qui ont coutume de passer les maisons de Poste, de faire à l'avenir comme ils voudroient qu'on leur fit.

La pitoyable considération d'épargner quelques sols et le motif intéressé de se procurer un peu plus d'aisance,

e ait l'Or-
e, affichée
e, avec l'a-
on Excel-
Général de
ouverneur a
parmi les
emment si
en quelque
ntinent au
traité sui-
s fautes de

ent stricte-
romptitude
nnance du 9
ent quelque
en fassent
nt les noms
tenir satisf-

is d'apposer
n l'Ordon-
nglois et en

D. P. G.

E,
e, 1783.
ment entre
poste est un

disparoîtront en considérant, que la pratique dont on se plaint, privera le public à la fin des avantages provenant d'une Poste bien réglée.

HUGH FINLAY.

POST-OFFICE, 10th December, 1783.

THE Gentlemen who travel frequently between *Quebec* and *Montreal*, know that the Post is a most useful and convenient establishment; without it there would be great delay and much imposition on the road: indeed there would be no getting forward at certain times and seasons, viz. in plowing time, seed time, and in harvest, and in all seasons when the weather is bad, in dark nights, and when the roads are deep.

The Maitres de Poste have long complained of an injurious practice which has crept in, and which encreases.

In the seasons when the country-people have but little to do, some Gentlemen, to save a penny or two pence per league, or to save themselves from the trouble of changing carriages often, engage habitans to carry them four, six, or eight leagues on a stretch, passing the Post-houses. The Maitres de Poste observe, that they are obliged to keep a certain number of horses, and provide proper carriages, but that their horses stand idle in their stables at great expence whilst the habitans are permitted to take the bread out of their mouths, when the weather is fine and the roads good; but when it is perilous and a hardship to drive, they are obliged to turn out; no person passes a Post-house at these times.—They very justly observe they ought to have the good with the bad, and they say, that unless this blameable practice is discouraged, the Post will fall to the ground: Then will all travellers come under the power of the country-people, who will exact just what they please, and drive but when they will.

dont on se
es prove-

NLAY.

1783.

y between
Post is a
without it
tion on the
ard at cer-
seed time,
weather is
e deep.
ed of an in-
which en-

have but
ny or two
the trou-
habitans to
a stretch,
Poste ob-
in number
t that their
at expence
e bread out
e and the
hardship to
erson pass
stly observe
and they
discouraged,
ill all tra-
ntry-people,
drive but.

A little attention to this matter, will dispose those who have made a practice of passing the Post-houses, to do as they would be done by.

The paltry consideration of saving a few pence, or the selfish motive of more ease, will varnish when one considers that the practice complained of will in the end deprive the public of the great benefits arising from a well regulated Post.

HUGH FINLAY.

*Clergé de l'EGLISE ANGLICANE dans la
Province de Québec.*

LES REVERENDS

David François De Montmollin, Recteur de Québec.

M. Philip Toosey, Ministre à Québec.

Jean Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-
Rivieres.

Jean Doty, Ministre à Sorel.

David Chabrand De l'Isle, Recteur de Montréal.

——— Stuart, Ministre à Cataragui.

*Ministres de l'EGLISE PRESBITERIEUNE
à Québec.*

Reverend Joseph Henry.

Reverend ——— Spark.

Reverend ——— Keith.

MAITRES d'ECOLE établis en la Province.

Mr. James Tanswell, Maitre d'Ecole à Québec.

Mr. Finley Fisher, Maitre d'Ecole à Montréal.

C O N T E S.

DES TROIS FEMMES

QUI TROUVERENT UN ANNEAU.

TROIS femmes mariées, se promenant ensemble, trouvent un anneau, et conviennent qu'il appartiendra à celle des trois qui jouera le meilleur tour à son mari.

La premiere enivre le sien. Dans cet état, elle lui fait une couronne, l'habille en moine, et le porte aidée d'un sien amant, à l'entrée d'un monastere. Quand il se réveille, et qu'il se voit ainsi accoutré, il s'imagina que Dieu, par un effet miraculeux de sa bonté, l'appelle à la vie monastique. Il va se présenter à l'Abbé, et demande d'être reçu parmi les Freres. La femme, avertie, accourt, avec l'air du désespoir; mais on l'exhorte à la résignation, et à féliciter son mari au contraire de la feinte résolution qu'il a prise.

La seconde avait pour dîner, un vendredi, des anguilles salées et fumées. Son mari lui dit de les mettre sur le gril. Il n'y avoit point de feu à la maison; sous prétexte d'en aller chercher ailleurs, elle sort, et va trouver son amant, chez lequel elle reste toute la semaine entiere. Le vendredi suivant, à l'heure du dîner, elle entre chez un voisin, qu'elle prie de lui permettre de griller ses

anguilles. Mon mari me fait enrager, dit-elle ; je ne fais plus que devenir, et je crois qu'il perd la tête. Les anguilles grillées, elle les apporte toute chaude au logis. L'époux demande où elle a été depuis huit jours, et il veut la battre. Elle crie *haro* (à l'aide.) Les voisins accourent, et entr'autres celui chez lequel avaient été grillées les anguilles. Elle se plaint à eux de la folie du Sire, qui pretend, dit-elle, que sa femme a été huit jours absente. Le voisin jure qu'elle n'a resté chez lui que le tems nécessaire pour griller son poisson. L'autre se met en fureur ; on le saisit, on le lie comme un fou, et on l'enferme.

La troisieme propose à son ami de l'épouser. Il croit qu'elle veut rire, la chose étant impossible, puisqu'elle est mariée ; mais elle assure que sa proposition est très serieuse, et répond même de l'agrément de son mari. Le moyen qu'elle emploie pour cela consiste à se déguiser, et à se rendre ainsi chez un nommé Eustache, qu'elle a gagné par argent. L'amant a prévenu le mari qu'il va épouser la niece de cet Eustache, et il le prie de conduire sa future à l'Eglise. L'autre y consent, et fait ainsi, sans le savoir, présent de son épouse. L'on demande qui des trois femmes a mérité l'anneau.

DE LA DAME

Qui fit accroire à son Mari qu'il avait rêvé.

LA femme d'un Chevalier aime un jeune homme. Celui-ci a une sœur mariée, chez laquelle se donnent pendant quelque tems les rendez-vous. L'amant enfin trouve le moyen de s'introduire une nuit chez sa maîtresse. Il s'avance à tâtons vers le lit pour la réveiller ; mais l'obscurité fait qu'il se trompe, et s'adresse au mari. Le Chevalier sentant des mains étrangères, et croyant avoir affaire à un voleur, le saisit fortement ; et après avoir lutté quelque tems avec lui, il le renverse dans un cuvier qui se trouve là, et crie à sa femme de lui apporter bien vite une lumière. La femme, qui ne doute nullement que ce ne soit son ami, répond qu'elle a trop peur pour aller ainsi, dans les ténèbres, à la cuisine ; mais elle s'offre, si l'époux veut y aller, de tenir le voleur. Le Chevalier le lui fait prendre par les cheveux, en lui recommandant de ne point lâcher, et court allumer sa chandelle et chercher son épée. Pendant ce tems la Dame fait évader le galant ; après quoi elle court prendre dans l'étable un jeune veau, qu'elle porte dans le cuvier, et qu'elle saisit par la queue. Le Chevalier, quand il revient et qu'il se voit trompé, soupçonnant ce qui n'est que trop vrai, dit séchement à sa femme d'aller ré-

join
à la
éta
déd
pro
serv
alle
au p
son
gain
réve
saut
bâte
coup
bliq
pleu
conf
ger
O
elle
rend
tiler
le ta
vea
se d
Che
la v
fron
lez-
mon

révé.

un jeune
e, chez
tems les
ouve le
sa maî-
lit pour
qu'il se
Chevalier
croyant
tement ;
ec lui, il
ve là, et
vîte une
te nulle-
d qu'elle
énébres,
l'époux
Le Che-
veux, en
cher, et
cher son
it évader
ndre dans
e dans le
eue. Le
il se voit
que trop
'aller ré-

joindre celui qu'elle avait mandé, et la met à la porte. Elle se rend chez la sœur, où déjà était arrivé le jeune homme, et où l'on se dédommage du contretens qu'on vient d'éprouver. Mais auparavant elle appelle la servante, et lui promet cinq sous, si elle veut aller dans la chambre du Chevalier, s'asseoir au pied du lit, et là sanglotter et gémir de son mieux. La fille, séduite par l'appas du gain, y consent. Le Chevalier, que le bruit réveille, et qui croit entendre sa femme saute du lit en colere. Il la frappe avec un bâton dont il s'étoit armé à dessein, et lui coupe les cheveux pour rendre sa honte publique. Elle se sauve enfin, et revient en pleurs raconter ce qui lui est arrivé. On la console, en lui promettant de la dédommager plus amplement.

Quelques momens après, la femme, quand elle soupçonne que son époux pourra être rendormi, retourne chez elle, enlève subtilement les cheveux, qu'il avoit fourrés sous le traversin, met à la place la queue de son veau qu'elle coupe, se déshabille ensuite, et se couche tranquillement. Le matin, le Chevalier en se réveillant, est fort surpris de la voir à ses côtés ; et lui demande de quel front elle ose rester chez lui. — Eh ! où voulez-vous donc que j'aïlle ? n'êtes-vous pas mon mari ? Là-dessus grosses injures sur l'a-

vanture de la nuit. La Dame affecte le plus grand étonnement, et d'un air sérieux, qui le déconcerte, lui demande à son tour s'il rêve, ou s'il est devenu fou. Pour la convaincre, il veut montrer les cheveux qu'il lui a coupés, et ne tire que la queue du veau. A ce spectacle il reste interdit, et se croit enchanté. Il tâte, il examine sa femme, à qui il ne trouve ni la marque d'un coup, ni un cheveu de moins. Celle-ci profitant de son étourdissement, se plaint, de la manière la plus hautaine, des soupçons injurieux qu'il a osé concevoir sur sa vertu. Elle pleure, elle se fâche, elle veut se retirer chez ses parens. Pour l'appaiser, il est obligé de lui demander pardon à mains jointes; et il reste convaincu, que dans un rêve sans doute, il a été lui-même couper la queue de son veau, croyant couper les cheveux de sa femme; mais jamais, ajoute-t-il, je n'ai eu un rêve qui m'ait autant frappé que celui-ci.

HISTORIETTES. BON-MOTS, &c.

Le Baptême difficile. On apporta dans une église de campagne un enfant à baptiser. Le Curé qui venoit de boire avec ses amis un peu plus que de coutume, ne pouvant trouver l'endroit du Baptême dans son rituel, disoit tout en feuilletant: Que cet enfant-là est difficile à baptiser!

le plus
ux, qui
our s'il
la con-
x qu'il
u veau.
se croit
mme, à
oup, ni
tant de
maniere
njurieux
pleure,
chez ses
gé de lui
t il reste
ute, il a
n veau,
femme ;
un rêve

Et.

dans une
baptiser.
amis un
t trouver
el, disoit
nt-là est

Femme prévoyante. Un menuisier qui se mouroit, disoit à sa femme fondante en pleurs : " Vois-tu, Françoisse, si je meurs, " il faut que tu épouses notre garçon Jacques, " c'est un bon enfant, et dans notre métier " il faut un homme. " Hélas, dit-elle, tiens, j'y pensois.

Une dévote ayant faite une neuvaine à St. Ignace, pour obtenir, par l'intercession de ce Saint, la conversion de son mari, huit jours après son mari mourut. *Que ce saint est bon*, s'écrioit-elle, *il accorde plus qu'on ne lui demande.*

L'amour de Dieu n'est pas toujours une bonne recommandation. Un pauvre Ecclesiastique Irlandois, étant entré dans une boutique de barbier, demanda si on vouloit bien le raser pour l'amour de Dieu. Après l'avoir fait attendre quelque tems, on lui dit qu'il peut s'asseoir. On le frotte avec de l'eau froide, et sans lui donner ni savonnette, ni linge, on prend un mauvais rasoir, qui lui charlute le menton et la joue. Pendant qu'il souffroit le martyre, sans oser se plaindre, un chat que l'on poursuivoit dans l'arriere-boutique, faisoit un sabat epouvantable. Le barbier, déjà assez de mauvaise humeur de la pratique qui lui étoit survenue, et impatient d'entendre un si grand bruit : Que diable, dit-il, fait-on à ce chat, pour

le faire tant crier? " C'est sans doute, reprit
 " l'Ecclésiastique, quelque pauvre chat à qui
 " on fait la barbe pour l'amour de Dieu." " Cette plaisanterie dérida le front du barbier, et le rendit un peu plus humain.

Religieux montrant des reliques. Un religieux montrait les reliques de son couvent devant une nombreuse assemblée; mais la plus rare, selon lui, étoit un cheveu de la Sainte Vierge, qu'il sembloit présenter à l'assemblée, en écartant les mains. Un paysan ouvrant ses deux grands yeux, dit en s'approchant: Mais, mon révérend pere, je ne vois rien. Parbleu! je le crois, reprit le religieux; il y a vingt ans que je le montre, et je ne l'ai point encore vu.

Le voyageur rusé. Un voyageur du conté de Kent qu'un orage avoit transi de froid, arrive dans une hôtellerie de campagne, et la trouve si remplie de monde, qu'il ne peut approcher de la cheminée. *Que l'on porte vite à mon cheval une cloyere d'huitres,* dit-il à l'hôte.—A votre cheval, s'écrie celui-ci: croyez-vous qu'il veuille en manger? *Faites ce que j'ordonne,* repliqua le gentilhomme. A ces mots tous les assistants volent à l'écurie, et notre voyageur se chauffe. " Monsieur, " dit l'hôte en revenant, je l'aurois gagé sur " matête, le cheval n'en veut pas." *En ce cas,* reprend le voyageur qui s'étoit bien chauffé: *il faut donc que je les mange.*

On montrait à l'Abbé de Marolles la tête de Saint Jean Baptiste qui est à Amiens ; il dit en la baisant : Dieu soit loué, c'est la cinquieme ou sixieme que j'ai l'honneur de baiser.

On fait que c'est l'usage dans plusieurs paroisses de campagne, que les hommes soient placés d'un côté et les femmes de l'autre. Un religieux, au milieu de son sermon, entendoit quelqu'un des auditeurs qui babilloit ; ce bruit lui causoit des distractions ; il fait ses plaintes. Une femme se leve aussi-tôt, et croyant devoir venger son sexe, dit : Au moins, mon révérend Pere, ce n'est pas de notre côté. *Tant mieux, ma bonne, tant mieux,* lui répond le religieux, *cela finira plutôt.*

Une dame de la Cour venoit de mourir : on disoit que c'étoit de la petite-vérole. Pas tant petite, reprit malignement quelqu'un qui la connoissoit bien.

Il y a ce trait du grand Condé, qui, ennuyé d'entendre un fat parler sans cesse de *monseigneur* son pere, et de *madame* sa mere, appella un de ses gens, et lui dit : " *Monsieur mon laquais, dites à monsieur mon cocher de* " mettre *messieurs* mes chevaux à *monsieur* " mon carrosse. "

Un Abbé de condition, qui n'aimoit pas les Moines, prononçoit, dans un couvent de Cordeliers, le Panégyrique de Saint François :

" Mes Peres, leur dit-il, admirez la gran-
 " deur de votre Saint; ses miracles passent
 " ceux du Fils de Dieu. Jesus-Christ,
 " avec cinq pains et trois poissons, ne nour-
 " rit que cinq milles hommes une fois en sa
 " vie; et Saint François, avec une aune de
 " toile, nourrit-tous les jours, par un mira-
 " cle perpetuel, plus de quarante mille
 " fainéants."

Un borgné rencontrant le matin un bossu,
 lui dit pour le railler sur sa bosse: " Mon
 " ami, tu as chargé de bon matin." *Tu pen-
 ses, lui répartit le bossu, qu'il est bien matin
 parce que le jour n'entre chez toi que par une
 fenêtre.*

Un boiteux voyant venir à lui un bossu,
 lui dit aussi par forme de gaufferie. " Eh
 " bien! n'as-tu rien de nouveau dans ta va-
 " lise?" *C'est toi, repartit le bossu, qui
 doit y avoir les nouvelles, puisque tu vas tou-
 jours de côté et d'autres.*

Un homme qui passoit pour riche, quoi-
 qu'il dût plus qu'il n'avoit vaillant, se pro-
 menoit sans rien dire, le nez dans son man-
 teau, la veille de ses fiançalles, dans la salle
 de sa future belle-mere. Elle lui dit plu-
 sieurs fois qu'avez-vous Monsieur? Il lui
 répondit à chaque fois: Madame, je n'ai
 rien. Huit jours après son mariage, sa belle-
 mere voyant une foule de créanciers, lui dit:

Monfieur, vous m'avez trompée. Madame, lui repliqua-t'il, je vous avois avertie que je n'avois rien; je vous l'ai dit plus de dix fois dans votre falle, l'aveille de mes fiançalles, lorsqu'il étoit encore temps.

L'amour eft dépeint, par les Poëtes, avec un bandeau fur les yeux, pour marquer l'aveuglement dans lequel il nous plonge; la force de cette paffion ne fe mefure même que par le degré de cet aveuglement. C'eft ce qu'avoit très bien fenti cette femme qui furprife par fon amant entre les bras de fon rival, oſa lui nier le fait dont il étoit témoin. *Quoi! lui dit-elle, vous poussez à ce point l'impudencë? — Ah! perfide, s'ecria-t-elle, je le vois, tu ne m'aimes plus; tu crois plus ce que tu vois, que ce que je te dis.*

Les dames Françoises, avec leur rouge et leurs mouches, paroiffent être toutes de la même famille. La premiere fois, dit un voyageur Anglois, que je vis ces femmes rangées dans les loges de l'Opéra à Paris, je crus voir une longue plate-bande de pivoinés dans un jardin.

Ces Cailletes bien frifées, bien poudrées, et le viſage couvert de rouge, demandoient à un étranger, que penſez-vous des beautés Françoises?—Mesdames leur répondit naïvement cet étranger, je me connois mal en peinture.

REMARKABLE EVENTS.

	Years since.
The Creation of the World	5736
Noah's Flood	4079
The destruction of Sodom and Gomorrah	3688
Moses received the Ten Commandments	3277
Solomon built the Temple	2804
The Temple destroyed	2379
The true <i>Æra</i> of Christ's Birth	1795
The common <i>Æra</i> of his Birth	1787
Jerusalem destroyed	1717
The Art of Printing discovered	347
Luther began the Reformation	270
A. D.	
Great Earthquake, November 18	1755
Tea destroyed at Boston, December 16	1773
Boston Port shut up, June 1	1774
First Congress, September 5	—
Battle of Lexington, April 19	1775
G. Howe, Clinton and Burgoyne arrive at Boston, May 25	—
Battle of Bunker's Hill, June 17	—
Montgomery killed and Rebels defeated Dec. 31	—
Boston evacuated, March 17	1776
Quebec siege raised, May 6	—
Independency declared, July 4	—
Battle Long Island, August 27	—
New-York taken, September 15	—
Fort Washington taken, November 20	—
Gen. Prescott taken, July 18	1777
Battle at Bennington, August 16	—
Battle at Brandywine, September 11	—
Philadelphia taken, September 27	—
Battle at Still-water, October 7	—
G. Burgoyne surrendered, October 17	—
Alliance between France and Congress, Feb. 6	1778
Sea Fight between British and French, July 27	—

Don
Pon
St. I
War
Batt
Ston
Coun
He r
Mob
Chan
Drea
pro
ma
Majo
War
St. E
Battl
Lord
Briti
Ba
Ceylo
Mind
Frenc
in
of
The
dro
Span
by
New
De
Peac
clu
Peac
Dark

REMARKABLE EVENTS.

years since.		
5736	Dominica taken by the French, September 7	1778
4079	Pondicherry taken by the English, October 17	—
3688	St. Lucia taken by the English, December 13	—
3277	War with Spain begun	1779
2804	Battle between Byron and d'Estaing, July 6	—
2379	Stoney-Point taken, July 16	—
1795	Count d'Estaing arrived in Georgia, Oct. 10	—
1787	He retreated, October 21	—
1717	Mobile taken by the Spaniards, March 14	1780
347	Charlestown S. C. taken, May 12	—
270	Dreadful riots in London, began June 2, sup- pressed June 8, New-Gate, &c. burnt, and many lives lost.	—
A. D. 1755	Major André taken, September 23	—
1773	War declared against the Dutch	—
1774	St. Eustatia taken, February 3	1781
1775	Battle off Chesapeake Bay, September 7	—
—	Lord Cornwallis's surrender, October 19	—
—	British and Dutch fleets engage near the Dogger- Bank	—
c. 31 —	Ceylon taken by the English, January 11	1782
1776	Minorca taken by the Spaniards, Feb. 4	—
—	French Fleet totally defeated by Admiral Rodney, in the West Indies, on the ever-memorable 12th of April	—
—	The Royal George overfet at Spithead, 850 souls drowned, August 30	—
1777	Spanish floating batteries burnt in Gibraltar Bay, by the firing of red-hot balls from the garrison	—
—	New Island discovered in the North Sea, near Denmark	1783
—	Peace with France, Spain, and America, con- cluded, September 3	—
eb. 6 1778	Peace proclaimed in the city of London, Oct. 9.	—
ly 27 —	Dark Sunday at Quebec, October 16	1785

TABLE of INTEREST at 6 per CENT.

SHILLINGS.	1 Week			Month			3 Mon.			6 Mon.			1 Year.				
	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.	s.	d.	q.		
	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3		
	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	2		
	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	2	0		
	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3		
	5	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	3	0	3	2		
	6	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	4	1		
	7	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	2	0	5	0		
	8	0	0	0	0	2	0	1	1	0	2	3	0	5	2		
9	0	0	0	0	2	0	1	2	0	3	0	0	6	1			
10	0	0	0	0	2	0	1	3	0	3	2	0	7	0			
POUNDS.	1	0	0	1	0	0	1	6	0	3	2	0	7	0	1	2	0
	2	0	0	2	0	0	2	1	0	7	0	1	2	0	2	4	0
	3	0	0	3	0	0	3	2	0	10	3	1	9	2	3	7	0
	4	0	0	4	0	0	4	3	1	2	12	4	2	4	9	0	0
	5	0	0	5	0	0	5	0	1	6	0	3	0	0	6	0	0
	6	0	0	6	0	0	6	0	1	9	2	3	7	0	7	2	0
	7	0	0	7	0	0	7	1	2	1	0	4	2	0	8	4	0
	8	0	0	8	0	0	8	2	2	4	3	4	9	2	9	7	0
	9	0	0	9	0	0	9	3	2	8	1	5	4	2	10	9	0
	10	0	0	10	0	0	10	3	2	8	1	5	4	2	10	9	0
TENS of POUNDS.	20	0	0	6	0	0	2	0	0	6	0	0	12	0	1	4	0
	30	0	0	9	0	0	3	0	0	9	0	0	18	0	1	16	0
	40	0	0	1	0	0	4	0	0	12	0	1	4	0	2	8	0
	50	0	0	1	3	0	5	0	0	15	0	1	10	0	3	0	0
	60	0	0	1	6	0	6	0	0	18	0	1	16	0	3	12	0
	70	0	0	1	9	0	7	0	1	1	0	2	2	0	4	4	0
	80	0	0	2	0	0	8	0	1	4	0	2	8	0	4	16	0
	90	0	0	2	3	0	9	0	1	7	0	2	14	0	5	8	0
	100	0	0	2	6	0	10	0	1	10	0	3	0	0	6	0	0
	1000	1	5	0	5	0	0	15	0	0	30	0	0	60	0	0	0

A C
 Ru
 la
 ea
 fo
 and
 Den
 Num
 2.
 an
 by
 be
 in
 N.B
 on
 Exar
 St
 Y
 Here
 Th
 in {
 T
 whic
 17 t
 and
 thus
 fame
 to 2
 press

A General Rule to turn any given Currency into any Currency required.

RULE 1. Let the value of the Spanish Dollar be expressed in Shillings, or Pence, in each of the Currencies, writing them in form of a Fraction,

and making the $\left\{ \begin{array}{l} \text{given} \\ \text{required} \end{array} \right\}$ Currency the Denominator } of the Fraction.
Numerator }

2. Reduce this Fraction to its *least terms*, and it will serve as a constant Multiplier, by which any sum of the *given* Currency being Multiplied, it will be converted into the Currency required.

N.B. When the Fraction is not an improper one the *Multiplier* will become a *Divisor*.

Example 1. To form a rule for changing Sterling at 4/6. per Dollar into New-York at 8s. per Dollar.

Here *Sterling* is *given*, and *York* *required*:
The Dollar

in $\left\{ \begin{array}{l} \text{York is 8s. or 96 Pence Numerator} \\ \text{Sterling 4/6. or 54 Pence Denominator.} \end{array} \right.$

Therefore $\frac{54}{96}$ is the Multiplier sought, which reduced to its least terms becomes $\frac{16}{9}$ or $1\frac{7}{9}$ therefore if Sterling be Multiplied by 16 and divided by 9, the result will be York, thus $\frac{16}{9}$ is the same as 2 into $\frac{8}{9}$, but $\frac{8}{9}$ is the same as 1 less $\frac{1}{9}$, therefore 2 into $\frac{8}{9}$ is equal to 2 into 1 less $\frac{1}{9}$, which is that Rule, expressed shorter thus, $\frac{16}{9} = 2 \times \frac{8}{9} = 2 \times 1 \frac{1}{9}$.

ENT.

1 Year.			
s.	d.	q.	
0	0	3	
0	1	2	
0	2	0	
0	2	3	
0	3	2	
0	4	1	
0	5	0	
0	5	2	
0	6	1	
0	7	0	
1	2	0	
2	4	0	
3	7	0	
4	9	0	
6	0	0	
7	2	0	
8	4	0	
9	7	0	
10	9	0	
12	0	0	
d.	l.	s.	d.
0	1	4	0
0	1	16	0
0	2	8	0
0	3	0	0
0	3	12	0
0	4	4	0
0	4	16	0
0	5	8	0
0	6	0	0
0	60	0	0

POIDS et COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L'OR.	Poids. Gros grs.	C. établi.		An. C. ll. s. d.
		£.	s. d.	
La Portugaise pésant - -	18 6	4	0 0	96 0 0
La Moydore - -	6 20	1	10 0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce } de quatre Pistoles }	17 0	3	12 0	86 8 0
La Guinée - -	5 8	1	3 4	28 0 0
Le Louis d'Or - -	5 3	1	2 6	27 0 0

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.		C. établi.		An. C. ll. s. d.
		£.	s. d.	
La Piastre Espagnole - -	-	0	5 0	6 0 0
L'Ecu d'Angleterre - -	-	0	5 6	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	-	0	5 6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres } sols tournois }	10	0	4 2	5 0 0
Le Shelling Anglois - -	-	0	1 1	1 6 0
La pièce de France de vingt-quatre } sols tournois }	-	0	1 1	1 6 0
L'Escalin - -	-	0	1 0	1 4 0
La pièce de France de trente-fix } sols tournois }	-	0	1 8	2 0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénominées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

F I N I S.

la Pro-
ance du

An. C.
ll. s. d.

96 0 0

36 0 0

86 8 0

28 0 0

27 0 0

quatre sols
poids.

An. C.

ll. s. d.

6 0 0

6 12 0

6 12 0

5 0 0

1 6 0

1 6 0

1 4 0

2 0 0

d'Or ou
omme les
rens taux.
ne d'elles,
utes dettes

PAIEMENT
D'OR

